



# Le trait d'union Ayvellois

Février 2024

N° 69



## SOMMAIRE

P 2 □ édito du maire

P 3,4 et 5 □ infos communales

P 6 □ état civil 2023

P 7 □ hommages

P 8 □ infos utiles

P 9 □ infos communales

P 10, 11 et 12 □ retour sur images

P 13 □ page santé

P 14 □ la biodiversité

P 15 □ page des enfants

P 16 □ divertissements et festivités



# Édito du maire



Chères Ayvelloises, chers Ayvellois,

## Bilan après un an de mandat

N'ayant pas pu vous rencontrer à l'occasion d'une cérémonie de vœux étant donné que nous ne disposons pas d'un local en conformité, le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, bonheur, prospérité et réussite pour l'année 2024.

Comme vous le savez, l'année 2023 a été pour mon équipe et moi une année de découverte et d'apprentissage. Nous avons repris les rênes de la collectivité. Nous nous sommes orientés vers la sécurité de nos administrés, leur bien-être, ainsi que l'embellissement et le développement de notre commune.

Pour votre sécurité, des travaux de voirie ont été réalisés rue de Chalandry, rue des Mapailles, rue de Paternotte et rue du Bourg. Notre agent municipal et une entreprise ont réalisé le nettoyage des avaloirs rue de Chalandry afin d'éviter des débordements. La commune prévoit de réaliser ce type de nettoyage dans les autres rues en prévention.

Nous avons également effectué la réhabilitation d'un logement communal, des travaux de maçonnerie derrière la Mairie et nous avons finalisé la fresque du garage. L'aire de jeux et le boulodrome ont été embellis grâce à la plantation d'arbres.

Une cérémonie a été organisée pour l'inauguration du City et du Five.

Suite à un audit, nous avons réalisé la mise en conformité des installations électriques de nos bâtiments communaux. Les toilettes et le premier étage de la mairie sont en cours de rénovation. Ces travaux sont réalisés par notre agent, les adjoints et moi-même. Je les remercie pour leur implication.

La mise en accessibilité de l'école, qui était programmée, a été achevée.

La commune avait acquis le 35 et le 37 rue de Sedan pour la réalisation d'un futur projet. Ces deux maisons seront mises en vente par adjudication fin mars début avril.

Voilà le bilan de notre année passée à vos côtés et à votre service.

Les dépenses pour tous ces travaux s'élèvent à un peu plus de 60 000 euros. Toutes ces actions ont donc été menées en maîtrisant le budget et en réduisant la dette de la collectivité.

Pour l'année 2024, la commune a des projets qui concernent toujours votre sécurité et la protection de vos biens. Un dossier a été déposé pour étudier la mise en place d'une vidéo protection et nous sommes dans l'attente d'une réponse pour les subventions. Nous mettons en place le projet de la mise en accessibilité pour les vestiaires du stade. Celui-ci faisait en effet partie d'un « lot » comprenant également la mairie, le cimetière et l'école car ces quatre sites n'étaient jusque là pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous continuerons la réfection de la voirie car des endroits dans les anciens lotissements se détériorent. En intervenant régulièrement dans les années à venir, nous pourrions obtenir une voirie moins abîmée et moins coûteuse pour la collectivité.

Nous allons revoir notre copie pour la salle des associations. En effet, le projet initial ne peut pas être intégré dans notre budget, il est trop onéreux. Nous étudierons d'autres solutions moins coûteuses afin de pouvoir réutiliser cette salle le plus rapidement possible dans des conditions réglementaires de sécurité.

Et il faudra bien sûr gérer les affaires courantes qui se grefferont au fur et à mesure.

Pour 2023, nous déplorons la perte d'un trop grand nombre d'administrés de notre commune.

Le Conseil Municipal et le personnel communal se joignent donc à moi pour renouveler nos sincères condoléances aux familles endeuillées.

Je remercie encore une fois toute l'équipe qui œuvre avec moi pour le bien-être de notre village et toujours dans votre intérêt.

Je reste à votre disposition.

Sylvia TUCCI  
Maire de Les Ayvelles

*« L'ignorant affirme. Le savant doute. Le sage réfléchit. Être heureux ne signifie pas que tout est parfait. »  
Aristote*

# Infos communales

Les comptes rendus du conseil municipal  
sont disponibles sur :  
les panneaux d'affichage communaux  
le site internet de la commune : [lesayvelles.fr](http://lesayvelles.fr)

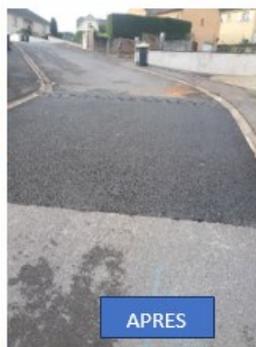
## EXEMPLES DE TRAVAUX REALISES EN 2023

### SORTIE DE LA RUE DE CHALANDRY

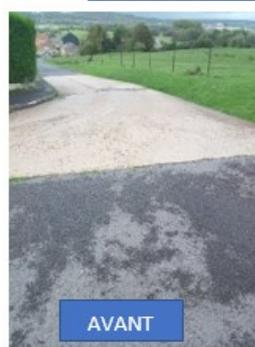


### RUE DES MAPAILLES

#### REFECTION GRILLE AVALOIR



#### VIRAGE ENTREE DE LA RUE



### HALL DU 1<sup>er</sup> ETAGE DE LA MAIRIE

*(travaux réalisés par la maire et les conseillers municipaux)*



**Téléphone** : 03.24.37.88.37

**Site internet** : [lesayvelles.fr](http://lesayvelles.fr)

**Mail** : [communedesayvelles@wanadoo.fr](mailto:communedesayvelles@wanadoo.fr)

**Ouverture du secrétariat** : du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

**Maire ou Adjoint** : permanence le vendredi après-midi ou sur RDV



# Infos communales

## TEOMI : REPORT DE LA TARIFICATION INCITATIVE A 2026

**Rappel :** La **T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères **I**ncitative permet de responsabiliser chacun d'entre nous, de limiter notre impact sur l'environnement et de maîtriser les coûts croissants de la gestion des déchets. Elle est composée d'une part fixe et d'une part incitative en fonction du nombre de levées du bac à ordures.  
*(cf article dans LTUA n°64 de juin 2022 page 4)*

En septembre 2021, Ardenne Métropole a voté l'instauration de la TEOMI qui devait être mise en place à blanc en 2022 pour les communes de moins de 2500 habitants et en 2023 pour les communes de plus de 2500 habitants.

**La première facturation devait intervenir en 2024.**

**Finalement, toutes les communes passeront à la TEOMI en 2026.**

**Nos poubelles contiennent encore trop de déchets qui pourraient être évités, réemployés ou recyclés !  
Continuons à bien et mieux trier au quotidien !**



## CONSEQUENCES DE L'INCENDIE DU CENTRE DE TRI DES DECHETS

En juillet 2022, un incendie a ravagé le centre de tri des déchets situé dans la zone industrielle de Mohon.

Valodéa qui assure le traitement et la gestion des déchets ménagers des 463 communes du département, s'est donc vu contraint d'envoyer actuellement les déchets de tous les ardennais par camion et pour y être triés au Blanc-Mesnil, en Seine-Saint-Denis.

**Le coût du transport et du tri des déchets facturé aux collectivités a donc explosé !**

Où et quand va être reconstruit le centre de tri de Valodéa ? Sur le site actuel ? Sur un autre site ?

## RAMASSAGE DES DECHETS VERTS EN PORTE A PORTE D'AVRIL A NOVEMBRE 2024



**Réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans et/ou handicapés titulaires d'une carte d'invalidité**

La reconduction du dispositif pour les personnes déjà inscrites les années précédentes est automatique. Pour une première inscription, la demande doit être faite auprès d'Ardenne Métropole à l'aide d'un formulaire à remplir qui est disponible sur :

[ardenne-metropole.fr](http://ardenne-metropole.fr) / **COLLECTE DES DECHETS : formulaire de demande d'inscription**



## HORAIRE D'HIVER DE LA DECHETERIE DE FLIZE

Du mardi au samedi de 8h15 à 11h50 et de 13h00 à 15h50  
Téléphone 03.24.57.83.20



## CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2024

VOS JOURS DE COLLECTES SERONT LES SUIVANTS

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
01 Lu 1	01 Je 🗑️ 🗑️	01 Ve	01 Lu 14	01 Me	01 Sa
02 Ma	02 Ve	02 Sa	02 Ma	02 Je	02 Di
03 Me	03 Sa	03 Di	03 Me	03 Ve	03 Lu 23
04 Je 🗑️ 🗑️	04 Di	04 Lu 10	04 Je	04 Sa	04 Ma
05 Ve	05 Lu 6	05 Ma	05 Ve	05 Di	05 Me
06 Sa	06 Ma	06 Me	06 Sa	06 Lu 19	06 Je 🗑️ 🗑️
07 Di	07 Me	07 Je	07 Di	07 Ma	07 Ve
08 Lu 2	08 Je	08 Ve	08 Lu 15	08 Me	08 Sa
09 Ma	09 Ve	09 Sa	09 Ma	09 Je	09 Di
10 Me	10 Sa	10 Di	10 Me	10 Ve	10 Lu 24
11 Je	11 Di	11 Lu 11	11 Je 🗑️ 🗑️	11 Sa 🗑️ 🗑️	11 Ma
12 Ve	12 Lu 7	12 Ma	12 Ve	12 Di	12 Me
13 Sa	13 Ma	13 Me	13 Sa	13 Lu 20	13 Je
14 Di	14 Me	14 Je 🗑️ 🗑️	14 Di	14 Ma	14 Ve
15 Lu 3	15 Je 🗑️ 🗑️	15 Ve	15 Lu 16	15 Me	15 Sa
16 Ma	16 Ve	16 Sa	16 Ma	16 Je	16 Di
17 Me	17 Sa	17 Di	17 Me	17 Ve	17 Lu 25
18 Je 🗑️ 🗑️	18 Di	18 Lu 12	18 Je	18 Sa	18 Ma
19 Ve	19 Lu 8	19 Ma	19 Ve	19 Di	19 Me
20 Sa	20 Ma	20 Me	20 Sa	20 Lu 21	20 Je 🗑️ 🗑️
21 Di	21 Me	21 Je	21 Di	21 Ma	21 Ve
22 Lu 4	22 Je	22 Ve	22 Lu 17	22 Me	22 Sa
23 Ma	23 Ve	23 Sa	23 Ma	23 Je 🗑️ 🗑️	23 Di
24 Me	24 Sa	24 Di	24 Me	24 Ve	24 Lu 26
25 Je	25 Di	25 Lu 13	25 Je 🗑️ 🗑️	25 Sa	25 Ma
26 Ve	26 Lu 9	26 Ma	26 Ve	26 Di	26 Me
27 Sa	27 Ma	27 Me	27 Sa	27 Lu 22	27 Je
28 Di	28 Me	28 Je 🗑️ 🗑️	28 Di	28 Ma	28 Ve
29 Lu 5	29 Je 🗑️ 🗑️	29 Ve	29 Lu 18	29 Me	29 Sa
30 Ma		30 Sa	30 Ma	30 Je	30 Di
31 Me		31 Di		31 Ve	



🗑️ Emballages recyclables

📍 Devant chez vous. Vos bacs doivent être présentés poignées vers la route.

🕒 Vos bacs doivent être sortis pour 6h.

🗑️ Ordures ménagères

📍 Devant chez vous. Vos bacs doivent être présentés poignées vers la route.

🕒 Vos bacs doivent être sortis pour 6h.

**Vous trouverez le calendrier du 2ème semestre dans le bulletin du mois de juin. Pour rappel, ce calendrier est consultable sur le site de notre commune [lesayvelles.fr](http://lesayvelles.fr)**

## ELECTIONS EUROPEENNES

Les prochaines élections européennes ont lieu, en France, **le dimanche 9 juin 2024** pour élire 81 euro-députés. Elles ont lieu au **suffrage universel direct à un tour**. Les candidats sont **élus pour cinq ans**. Les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

### Qui peut voter ?

Les **citoyens français**, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales.



Les **ressortissants communautaires** ayant le droit de vote dans leur État d'origine, domiciliés dans la commune française où ils souhaitent voter, et inscrits sur les listes électorales complémentaires.



# Etat civil 2023



## NAISSANCES

CORNET Alyona 25 février  
MALDI Elio 29 mai  
PONSARD Maxime 20 juin  
SAHARATI Ismaël 30 août

## MARIAGES

Mathieu PUGLIESI / Cynthia GREGOIRE 15 avril  
Yohann ISCHARD / Sophie PAULOT 22 juillet  
Stéphane CORNET / Stéphanie JACQUET 2 sep-

## DECES

Colette ABRILLE veuve LEDENT 18 avril  
Nicole Marie Roberte BADER veuve LEKENS 9 mai  
Christine Nadine WERQUIN 13 mai  
Jeanne Henriette ISMERIE veuve GRANDJEAN 8 juillet  
Jean- Michel THERY 28 juillet  
Marcel Antoine MELONI 14 août  
Gilbert René BROYER 5 septembre  
Pierre Marie Adrien HERELIER 21 septembre  
Michel Julien NOIRANT 16 novembre  
Robert Jean-Marie BINET 27 décembre



*Merci à Jennifer Broyer pour son travail de restauration de cette croix située à droite du porche de l'église.*

## DECES de Pierre HERELIER



Originaire de l'Ardèche, Pierre HERELIER est né le 29 juin 1946 à Colombier le Jeune (07) où il a passé son enfance. Son père était menuisier. Sa sœur, (Sœur Florence) vit dans une communauté religieuse.

Il a été élevé par sa grand-mère maternelle à la suite du décès de sa maman. A 16 ans il est parti habiter chez un oncle à Romans sur Isère (26) et a travaillé comme apprenti magasinier. Son service militaire l'a amené au 3<sup>ème</sup> Génie à Mézières, période où il a connu son épouse Marie-France GAGER. Ils se sont mariés à Charleville en 1967 et ont eu deux enfants, Myriam et Laurent. Après un emploi chez POMONA à Charleville, il est reparti avec sa famille à Romans où il était magasinier. En 1974, retour dans les Ardennes avec un travail de chauffeur routier chez Calberson, ex Puicouyoul Labruyère. Il y est resté jusqu'en 2004, année de la retraite. Ils ont habité à Charleville avant d'acheter une maison rue de Chalandry en 1994.

Il avait de nombreux loisirs : jardinage, travail du bois et sculpture, peinture, promenade à vélo avec Myriam et dans les bois avec Laurent. Il s'est beaucoup occupé de ses enfants et aimait discuter avec les voisins et apporter son aide.

Il est décédé le 21 septembre 2023 à 77 ans et est inhumé au cimetière de Les Ayvelles.

# Homages



## DECES de Michel NOIRANT

Né le 24 octobre 1934, à Levrézy, Michel NOIRANT était l'ainé d'une fratrie de trois garçons. Il a vécu à Baâlons après la guerre, où ses parents tenaient un commerce. A 14 ans, il a commencé à travailler dans la ferme d'un oncle à Baâlons, hameau « les hauts chemins ». Au retour du service militaire en Algérie, il est parti en Moselle où il travaillait à l'usine sidérurgique SOLAC. Il s'est marié en 1959 avec Nadine CHOPIN qui habitait également Baâlons, hameau « les puselets ». Ils ont eu deux enfants, Thierry et Sylvie, cinq petits enfants et une arrière petite fille. Ils ont habité à Neufchef (57) jusqu'en 1989, date à laquelle ils sont arrivés à Les Ayvelles. En Moselle M. Noirant était président du club de foot local. Il a également participé comme accompagnateur dans un club d'athlétisme. Excellent bricoleur, il aimait rendre service à la famille et aux amis. Il appréciait la marche notamment sur les bords de la Meuse

et dans les bois du fort de Les Ayvelles.

Il est décédé le 16 novembre 2023 à Sedan à la « petite venise » où il résidait depuis quelques mois. Il avait 89 ans. Il est inhumé à Baâlons.

## DECES de Robert BINET ancien Maire du village



Robert BINET est né le 30 novembre 1936 à Nouzonville. De 4 à 8 ans, il a vécu la guerre avec ses privations, l'exode et les bombardements. Son père a été prisonnier et il a vécu avec sa mère et son frère Jean-Marie. Il a passé son enfance à Nouvion sur Meuse. Son père était employé SNCF au dépôt de Lumes.

A 13 ans il entre au lycée BAZIN où il suivra des études en section dessin industriel. Son service militaire s'est passé en Algérie pendant 28 mois de guerre. A ce titre il a reçu plusieurs médailles militaires.

Il s'est marié en 1963 avec Michèle BONHOMME. Ils ont eu 3 enfants (Fabrice, Jacques-Olivier et Stéphanie) et 5 petits enfants. Ils habitaient à Mézières, rue Colette.

Il a travaillé chez PINGAT, bureau d'études de Reims ayant une antenne à Charleville. Il a notamment participé à la construction de réseaux d'eau potable dans les villages. Passionné d'architecture et de conception, il s'est mis à son compte rue Victor Hugo à Mohon comme maître d'œuvre agréé en architecture. Il a ensuite acheté un local place de l'agriculture pour y installer ses bureaux.

En 1972, la famille arrive à Les Ayvelles dans une maison du clos Barrois.

En 1977 il entre au conseil municipal. Après 3 mandats de conseiller municipal il sera élu maire en 1995 et réélu en 2001. Il a quitté ses fonctions en 2008 à 72 ans après 31 ans de services dévoués à la commune.

Aimable, toujours actif, bon vivant, il aimait participer à la vie commune et aux associations où il s'investissait : anciens combattants, anciens du lycée Bazin, anciens maires des Ardennes. Il chassait à Boutancourt, Etrepigny, L'écaille... c'était aussi sa passion.

Malgré ses occupations il consacrait du temps à ses petits enfants en leur organisant des balades et des sorties. Il est décédé à son domicile le 27 décembre 2023 à 87 ans. Il est inhumé au cimetière de Boutancourt, village natal de son épouse.

Une pensée pour la famille de Joël NOLIN décédé le 29 novembre 2023.

# Infos utiles

## INSTALLATION D'UNE FLEURISTE AMBULANTE

Après s'être installée quelques jours au moment de la Toussaint, une fleuriste est présente tous les mardis Rue de Sedan depuis le 30 janvier.

Son magasin « RIVIERES ET JARDINS » est situé à Les Hautes Rivières au 13 rue de l'hôtel de ville où elle propose un grand choix de fleurs coupées, de plantes d'intérieur et d'extérieur ainsi que des compositions réalisés par ses soins.

Prise de commande possible par téléphone avec paiement à distance, livraison. Tél : 03.24.42.51.52



## CHANGEMENT DE PROPRIETAIRES DU RESTAURANT LE PICHET

Valentin AMAR, Lucie CHARLIER et Nicolas ROBERT ont repris le Pichet, restaurant tenu par Valère HEBERT pendant douze ans. Après quelques travaux de rénovation, le restaurant a ouvert ses portes le 13 novembre. Ils ont en projet de refaire la terrasse, la poursuite de la rénovation et de l'embellissement intérieur.

*Ouverture du restaurant midi et soir. Fermeture le dimanche soir et le lundi.*

*Tél : 03.24.57.07.58.*



## L'OFFICE NOTARIAL DU FORT

situé au 66 Rue de sedan est représenté par Maître Ornella DUCARME-PEREIRA,

en place depuis le 10 août 2023.

**Horaires de présence à l'étude :** lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

**Déplacement sur rendez-vous** en dehors de ces horaires.

Tél : 03.51.25.21.77

mail : office.08072@notaires.fr



## RAPPEL : TRAVAUX REALISES SUR LA PARTIE EXTERIEURE DE LA MAISON

Tous travaux réalisés sur la partie extérieure de la maison : ravalement de façade et/ou isolation, toiture, fenêtre, vélux doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.



## UN GRAND MERCI A NOTRE AGENT COMMUNAL

qui a œuvré dès 6 heures du matin les jours de verglas et de neige pour votre sécurité et pour que la chaussée soit praticable ce qui a également permis la collecte des ordures ménagères à la grande satisfaction des agents chargés du ramassage.



## RAPPELS BACS A SEL :

-Le sel déposé dans les différents bacs de la commune n'est pas destiné à un usage personnel (entrée de garage, trottoir) mais à un usage collectif (voierie) (arrêté municipal du 30/09/2021 N° 2021-025)

-Pour prendre du sel dans les bacs, il ne faut pas soulever le couvercle mais utiliser l'ouverture. Plusieurs bacs ont été détériorés.

# Infos communales

## DIVAGATION DES CHIENS

**Plusieurs chiens errants sont vus régulièrement sur la commune. Il est rappelé aux habitants qu'il est formellement interdit de laisser ses animaux divaguer sur la voie publique.**

Au-delà des risques d'accidents de la voie publique que l'on encoure à laisser son chien divaguer, l'article L211-19-1 du code rural précise qu'*il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.*

Le non-respect de cette obligation peut alors être sanctionné par une amende de 1<sup>ère</sup> classe (montant maximal de 38€), voire de 2<sup>ème</sup> classe si le chien est un animal de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> catégorie (montant maximal de 150€).

Laisser son chien divaguer sur la voie publique peut également faire l'objet d'une **contravention de 5<sup>ème</sup> classe** dont le montant maximal s'élève à 150€ si l'infraction a été constatée par le Maire ou la Gendarmerie.



## LA DERATISATION DANS LE VILLAGE



**La commune dispose d'un contrat avec la CAMDA, entreprise de dératisation et de désinfection.**

Il prévoit la mise en place d'appâts deux fois par an afin de réapprovisionner les postes d'appâtage mis en place. Entre les deux passages, l'entreprise peut intervenir en cas d'infestation brusque de rats.

Soucieuse du respect de l'environnement, elle informe la commune lors de chaque intervention et apporte des précisions en cas de modifications de la loi. En octobre 2023, le contrôle a permis de constater que plusieurs postes avaient

été consommés à 100 % que ce soit le long du Pierge ou dans des fossés.

Le contrat permet des interventions uniquement sur le Domaine Public et pas sur le Domaine Privé. En cas de demande d'action de dératisation c'est toujours le propriétaire des lieux qui prend en charge la facture.

## INCIVILITES et collaboration intercommunale

Sur la zone commerciale, à proximité des locaux des Restaurants du Cœur, derrière le magasin Troc City, des débris, sacs poubelle, meubles usagés et autres déchets ont été déposés et se sont amoncelés au fil des semaines. La commune des Ayvelles a pris contact avec le responsable de Troc City et la commune de Villers-Semeuse afin de résoudre ce problème.

**Les agents des deux collectivités ont uni leurs efforts et leurs moyens pour tout nettoyer.** A l'aide d'un tracteur équipé d'un godet et d'une benne, ils ont évacué l'ensemble de ces déchets et balayé l'emplacement.



**HONTEUX**

Une surveillance est désormais assurée afin de vérifier que le « phénomène » ne se reproduise plus.



**C EST NETTEMENT PLUS AGREABLE**

**DIRECTRICE DE LA PUBLICATION**  
TUCCI Sylvia

**AVEC LA PARTICIPATION DE**  
DELOECKER Frédérique pour la relecture

**MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION**

BEAUDEUX Isabelle  
BOUCHEX-BELLOMIE Carole  
MARTIN Martine  
MORTIER Michel  
SIMON Muriel

# Retour en images

## « LES AYVELLES EN FOLIE » AU CENTRE DE LOISIRS D'OCTOBRE

Du 23 au 27 octobre, Anabelle la directrice, Ana et Andréa les animatrices ont accueilli une trentaine d'enfants à qui elles ont proposé de nombreuses activités. La première journée a été consacrée à la décoration des salles à laquelle les enfants ont participé activement : Mickey citrouille pour les petits, maisons hantées pour les grands et araignées. En raison de la météo, l'initiation au rugby prévue par un intervenant extérieur a été annulée et de nombreuses activités manuelles « au chaud » ont été proposées aux enfants : attrape-rêve d'halloween, dragon japonais.... ainsi que des activités cuisine avec la confection de la soupe de Grabouille ainsi qu'une crêpe-party. Les enfants se sont pris aux jeux des mimes, danses et chansons. Le centre s'est achevé avec une sortie cinéma.

**ANABELLE ET SON EQUIPE VOUS ATTENDENT  
DU 26 FEVRIER AU 1<sup>er</sup> MARS ET DU 22 AU 26 AVRIL 2024**



## FACILE ANIM' ET HALLOWEEN le 31 octobre

C'est à la lueur de lanternes que le défilé des petits monstres, déguisés et maquillés pour l'occasion, a parcouru les rues du village pour une chasse aux friandises. De très nombreux habitants ont ouvert leurs portes et gâté les enfants qui sont revenus à la salle des fêtes avec le sourire et des seaux remplis de bonbons. Les plus beaux déguisements ont été récompensés et « la potion magique d'Halloween » a été offerte aux enfants et parents faisant passer à tout le monde un bon moment de convivialité.



Les membres de FACILE ANIM' remercient chaleureusement les habitants du village qui sont de plus en plus nombreux à gâter les enfants et remercient les parents d'avoir accompagné leurs enfants. Un grand merci aux enfants pour leur bonne humeur.



# Retour sur images



## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Après une cérémonie à Chalandry-Elaire, l'assemblée s'est réunie au monument aux morts des Ayvelles où elle s'est poursuivie. Un dépôt de gerbe a eu lieu par les maires des deux communes et le message de la ministre déléguée auprès de la ministre des armées a été lu.

Des enfants accompagnés par leurs enseignants ont interprété la chanson « Né à Leidenstadt ».

Monsieur BINET Président de l'association des anciens combattants (malheureusement décédé depuis) a procédé à la remise de décoration à :

**Monsieur Claude BESANCON** : médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord,

**Monsieur Jean-Marie LEFEVRE** : médaille de bronze du Djebel.

La cérémonie au monument aux morts s'est achevée par un lâcher de pigeons et une distribution de brioches aux enfants. Elle s'est ensuite poursuivie dans la salle des fêtes pour partager le verre de l'amitié.



## FETE DE LA SAINT NICOLAS LE SAMEDI 2 DECEMBRE

La mairie a offert aux enfants du village de moins de 12 ans un spectacle et un goûter à l'occasion de la Saint-Nicolas. « Tanou des Loulous » a présenté son spectacle **Le cadeau magique** : *Le Père Noël explique qui est Tanou.... Un clown pas très sage qui a commandé une poupée.... mais qui aura à la place un cadeau magique et des challenges à relever en ballons....* Tanou a offert à nos enfants un show dynamique et participatif. Le Père Saint Nicolas est venu rendre visite aux enfants pour leur plus grande joie et leur a remis, après le goûter, un Père Saint Nicolas en chocolat.



## LA MAIRIE GATE SES ANCIENS

Les habitants du village de plus de 70 ans ont eu le choix cette année entre un repas ou un colis. Le 9 décembre, dans une ambiance festive, 31 personnes se sont retrouvées à l'Auberge du Cheval Blanc pour partager un repas de Noël avec Mme la Maire et des conseillers municipaux. Tout le monde est reparti joyeux et ravi du bon repas servi.

Les colis ont été distribués avant Noël par les conseillers municipaux aux 87 personnes les ayant choisis. Cette distribution est toujours un moment d'échanges et de convivialité.

Merci à tous pour l'accueil qui a été réservé aux conseillers municipaux.



# Retour sur images

## LES ATELIERS CREATIFS DE NOEL le 9 décembre

Carol BOUCHEX et Myriam PREVOTEAUX ont une nouvelle fois proposé aux enfants du village la création de jolies décorations à l'occasion de la fête de Noël. Les trente enfants inscrits ont été encadrés par des membres de FACILE ANIM' dans la réalisation des créations qu'ils avaient choisies. L'après-midi s'est déroulé en musique et s'est terminé dans la bonne humeur par un goûter.

*Rendez-vous le 23 mars pour de nouveaux ateliers à l'occasion de Pâques.*

**Merci à tous les membres de l'association FACILE ANIM' » pour leur implication dans l'animation du village.**



## FRESQUE DU GARAGE COMMUNAL.

Les belles journées ensoleillées de septembre ont permis à Anthony Di Pirro, peintre de métier, de terminer la fresque décorative du garage près du terrain de jeux. Merci à lui pour son professionnalisme et son joli coup de pinceau.



## Les graines germées

Riches en vitamines, en protéines, en acides gras essentiels, en enzymes, en minéraux et en acides aminés, les graines germées sont les championnes des aliments sains.

### Les bienfaits :

- Augmentent la vitalité, comblent les carences nutritionnelles
- Participent à la gestion du stress
- Ont des vertus digestives
- Détoxifiant
- Aident à la régulation du poids
- Stimulent le système immunitaire et renforcent le système circulatoire
- Ont des propriétés anti inflammatoires
- Régénèrent la peau, fortifient les cheveux...

### Lesquelles choisir ?

- Céréales (blé, petit épeautre, quinoa, alfalfa...)
- Légumineuses (lentilles, pois-chiche, haricots mungo...)
- Plantes aromatiques (basilic, roquette, cumin...)
- Légumes (brocoli, poireaux, radis, oignons...)
- Oléagineux (graines de tournesol, de sésame, de courge, amandes...)



### A faire pousser soi-même, mode d'emploi :

Prenez des sachets de graines « à germer » pour commencer. Dans un bocal adapté, faites les tremper (2 cuillères à soupe) toute une nuit dans de l'eau. Le lendemain, rincez et égouttez et remettez dans le bocal avec une gaze. Les graines doivent être rincées deux fois par jour. Lorsqu'elles seront germées et prêtes à déguster, vous pouvez les conserver 3 jours au frais.

## Don du sang

### Faites une bonne action : donnez votre sang

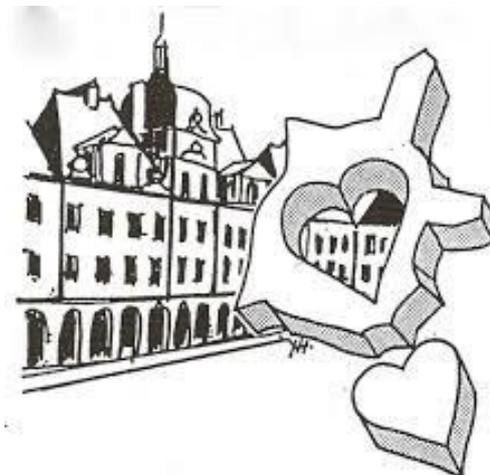
Vous avez entre 18 et 70 ans et pesez plus de 50 kgs, si vous êtes reconnu apte au don lors de l'entretien préalable, **prenez 1 h pour sauver 3 vies.**

Le don du sang est indispensable pour sauver de nombreuses vies. Les besoins des malades sont constants : 10 000 dons sont nécessaires chaque jour en France.

Chaque don est précieux et les **réserves sont au plus bas.**

Vous pouvez donner à :

- EFS-Maison du don, 43 rue de Manchester à Charleville- Mézières, un rendez-vous est préférable au 03 24 57 71 00 mais pas obligatoire.
- Lors des collectes organisées.



# La biodiversité

## Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité désigne l'ensemble des organismes vivants qui interagissent entre eux et dans les milieux dans lesquels ils vivent. La biodiversité répond directement aux *besoins primaires de l'Homme* en apportant *oxygène, nourriture et eau potable*. Elle contribue également au développement des activités humaines en fournissant matières premières et énergies.

### Menaces de la biodiversité :

La France abrite l'un des patrimoines naturels les plus riches du monde de par l'étendue de son espace maritime et la diversité de ses habitats. La métropole est championne d'Europe pour la diversité des amphibiens, oiseaux et mammifères, l'outre-mer abrite 10% des récifs coralliens mondiaux. Mais cette richesse est menacée de plus en plus. Les activités humaines en sont responsables.

### Cinq facteurs :

La conversion de milieux naturels en milieux artificiels qui provoque une destruction des écosystèmes.

Exemple : les barrages qui perturbent la libre circulation et le cycle de reproduction de certaines espèces animales.

Les pollutions de l'air, du sol, de l'eau, lumineuses et sonores. Exemples : le plastique, les pesticides.

La surexploitation des ressources. Exemple : la pêche intensive.

Le changement climatique influe sur le cycle des espèces et donc la chaîne alimentaire.

L'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

### Comment protéger la biodiversité ?

Différentes solutions existent et sont mises en œuvre. Parmi elles, la création d'espaces protégés pour préserver les écosystèmes : les parcs naturels, les réserves de chasse et de faune sauvage ou les parcs nationaux de France.

### Que pouvons-nous faire à notre niveau ?

Prenez soin des insectes.

POLLINISATEURS	
Hyménoptères	Abeilles européennes ou solitaires, bourdons et même fourmis ou guêpes, ...
Diptères	Syrphes, mouche domestique, bombyles, moustiques, chrysopes...
Coléoptères	cétoines, hannetons, œdémère noble, ...
Lépidoptères	Sphinx colibri, paon du jour, vulcain...



Le saviez-vous ? Plus de 70% des cultures que nous consommons dépendent de la pollinisation animale. Pour faciliter le travail des insectes pollinisateurs, vous pouvez planter une prairie fleurie (c'est-à-dire un mélange de fleurs vivaces qui ne demandent pas d'engrais ni d'entretien hormis une fauche à l'automne).

En effet, les abeilles, les bourdons, les guêpes et les papillons ont besoin d'espaces où butiner des fleurs variées.

Pour offrir un abri aux insectes, vous pouvez installer un hôtel à insectes. L'idéal est de l'exposer sud, sud-est et de le protéger du vent et de la pluie, près d'un parterre de fleurs.

Pour préserver la biodiversité, vous pouvez également créer des petits abris naturels dans votre jardin en laissant des fagots de branches, des feuilles mortes, de la paille dans un pot de fleurs pour les hérissons, les écureuils...

Vous pouvez aussi installer des nichoirs à oiseaux, à chauve-souris.

**Chaque petit geste compte.**

PRÉDATEURS	PROIES
Chauves-souris	Insectes nocturnes
Mésanges	Chenilles
Coccinelles/Chrysopes	Pucerons



La chrysope permet de réguler les populations de pucerons

Tableaux extraits de « la dépêche verte. » Bulletin FREDON Grand Est



## Aider les oiseaux en hiver

Dans les régions où les conditions climatiques en hiver réduisent considérablement la quantité de nourriture disponible dans la nature, donner à manger aux oiseaux les aide à passer l'hiver.

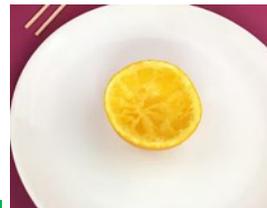
**Mais attention, il faut respecter certaines règles pour ne pas faire de mal en voulant faire du bien!  
Voilà une idée de bricolage pour nourrir convenablement les oiseaux.**

### Les demi-oranges avec des graines : l'indispensable de l'hiver pour les oiseaux

Il te faut :



**1 Coupe ton orange en deux** et vide-la en prenant soin de ne pas fendre la peau.



**2 Mélange les ingrédients :** dans un récipient fais ramollir légèrement la margarine, ajoutes-y le beurre de cacahuètes et les graines. Mélange jusqu'à former une pâte assez consistante.



**3 Monte la structure de la mangeoire :** transperce la moitié d'orange de part et d'autre en faisant se croiser les pics en bois.



**4 Garnis l'orange** avec la pâte obtenue en tassant légèrement.



**5 Ajoute les attaches :** coupe 2 morceaux de ficelle de même longueur, attache un bout à chaque extrémité des pics en bois, noue les 2 ficelles ensemble en formant une boucle qui te permettra de suspendre le tout à une branche, au balcon...



**6 Il te reste à mettre ta mangeoire quelques heures au frais.** Tu pourras ensuite l'accrocher dehors et te régaler les yeux à observer les oiseaux manger.



# Divertissements et festivités

## MOTS CROISES FLEUVES et RIVIERES

	A	B	C	D	E	F	G	H
1						■		
2				■				
3						■		
4			■		■			
5						■		
6			■					■
7				■			■	
8	■	■						

Solution du n° 68

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	M	E	N	A	G	E	R	E	S
2	E	A	U	X	■	P	U	C	E
3	T	U	M	E	U	R	■	O	L
4	R	■	E	■	B	E	N	N	E
5	O	■	R	■	A	U	■	O	C
6	P	A	O	■	C	V	■	M	T
7	O	V	■	S	■	E	■	I	I
8	L	E	V	E	E	■	M	S	F
9	E	C	O	L	O	G	I	E	S

**Horizontalement :** 1) fleuve qui relie la Haute Marne et la mer du nord – amende ; 2) observatoire des libertés numériques – elle peut être navigable ; 3) fleuve qui prend sa source en côte d'or – dans ; 4) en ville – affluent de l'Isère ; 5) le plus long fleuve de France – code d'un canton suisse ; 6) ancienne voiture Citroën – rivière ou quand le jour se lève ; 7) point cardinal – dieu égyptien ; 8) ameuta ;

**Verticalement :** A) affluent de la rive gauche du Rhin ; B) haussons ou mettons plus haut ; C) lié ou soudé – adjectif possessif ; D) orna en désordre ; E) prénom et origine de Ayvelle – affluent de la Seine arrosant Chartres ; F) ruisseau voisin prenant sa source à Harricourt ; G) ruisseau venant de Chalandry ; H) petite rivière affluente de la Meuse – fleuve côtier du nord de la France.

### DATES PEDICURE

Pour les personnes de plus de 60 ans habitant la commune, Madame SCHOTTE, pédicure, peut se déplacer à domicile les jours suivants :

20 février 2024  
28 mai 2024  
27 août 2024  
19 novembre 2024

Prendre rendez-vous au 03 24 59 02 20.



### DATES A RETENIR

Centre de Loisirs	26/02 au 01/03/2024	Locaux de l'école
Arts créatifs	23/03/2024	Salle de la Mairie
Chasse aux œufs	01/04/2024	Aire de jeux
Centre de Loisirs	22/04 au 26/04/2024	Locaux de l'école
Une rose, un espoir	27 et 28/04/2024	Rues du village
Journée du Souvenir	28/04/2024	Fort des Ayvelles
Célébration de la Victoire 1945	08/05/2024	Monument aux Morts
Fête patronale	14/15 et 16 juin 2024	Derrière la Mairie

La section Arts et Loisirs de l'association F.A.C.I.L.E a été invitée par la municipalité de Villers Semeuse à participer aux "Journées des Arts".

A la salle Villersoise - 11 rue Ferdinand Buisson à Villers Semeuse.  
Les adhérents et leur intervenante de la section exposeront divers tableaux.

**Samedi 30 mars de 10h00 à 18h00**

**Dimanche 31 mars de 10h00 à 17h00**

